

Conseiller(ère) pédagogique formation continue	
Numéro du poste	2024.05
Missions	<p>Le conseiller pédagogique « Formation continue » est un professeur des écoles qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Adjoint au DASEN. Membre de son équipe, il participe à l'ensemble des chantiers prioritaires et contribue à la conception et à la mise en œuvre du Plan départemental de formation (PDF). A ce titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il programme les formations organisées sur temps de classe (stages) ; - En étroite relation avec le service formation à la DRH, il veille au bon déroulement des inscriptions des enseignants aux actions de formation ; - Il veille au bon déroulement des formations, tout au long de l'année scolaire. - Il participe à l'actualisation du document de cadrage annuel du PDF et à la conception du calendrier de conception et de mise en œuvre du PDF. <p>Il veille au bon déroulement des travaux liés à la conception du PDF (assistance et dialogue avec les équipes de circonscription et les IEN responsables de commissions pédagogiques).</p>
Conditions spécifiques du poste	<p>Exercice à plein temps</p> <p>Le poste de conseiller pédagogique « Formation continue » est implanté à la Direction académique de la Loire Atlantique, rue du Général Margueritte à Nantes.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>CAFIPEMF ou engagement dans I CAFIPEMF</p> <p>Une bonne connaissance du premier degré est attendue.</p> <p>L'enseignant candidat doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le temps (établissement de calendriers de travail, coordination des travaux à mener en circonscription dans le cadre de conception et de la mise en œuvre du PDF, planification d'une partie des actions de formation) ; - travailler avec différents services et avec les partenaires de l'éducation nationale ; - travailler au sein d'une équipe pilotée par l'Adjointe au DASEN. <p>Très bonne maîtrise des outils informatiques, qualité dans la communication, grande loyauté.</p>
Indemnités	<p>N°1843 : Indemnité 320,83 € mensuels soit 3850 € annuels de fonctions conseillers pédagogiques du premier degré</p> <p>NBI : 27 points 132.91 € € si titulaire du CAFIPEMF</p>
Nom et courriel du référent à contacter pour renseignements sur le poste	<p>Madame Séréna MOULART – Adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale en charge du 1er degré</p> <p>iena44@ac-nantes.fr 02 51 81 74 63</p>

